

Un nombre restreint de francs-maçons travaillait également à Durbuy en une loge au titre distinctif de « *L'Etoile des Ardennes* ». Les réunions eurent lieu en la demeure du Vénérable Maître Charles-Antoine de FAVREAU qui portait les armes suivantes : D'azur au lion de sable armé et lampassé de gueules, couronné d'or, tenant une palme au naturel. Heaume non couronné. Cimier : le lion de l'écu issant. ⁷⁴⁾

Favereau ne semble pas avoir pu appliquer sa devise « Je tiens bien » à sa loge, puisque celle-ci n'eut pas la vie longue. On retrouvera le nom de Favereau en 1798 parmi les membres de la Loge « La Parfaite Egalité » de Liège. ⁷⁵⁾



D'après le Père Van der Schelden il aurait également existé deux loges militaires françaises à Luxembourg : la loge « *La Parfaite Egalité* » du régiment « Royal Irlandais Walsh Infanterie » et « *Les Amis Réunis* » du régiment de Lyonnais. Déjà en 1773 il fut question d'affilier ces deux loges à la Grande Loge Provinciale des Pays-Bas Autrichiens ; mais comme elles ne portent pas de numéro sur le rôle officiel, l'auteur susmentionné admet non sans raison que leur affiliation ne fut que de courte durée si tant est que cette affiliation sortit de l'état de projet ⁷⁶⁾. Comme nous n'avons trouvé aucune trace de ces régiments à Luxembourg, il est possible que ledit auteur se soit trompé quant à leur lieu de garnison dont celui du premier régiment fut Valenciennes et celui de l'autre Saint-Omer.



Avec les différents rescrits et édits de Joseph II promulgués de 1783 à 1786, la vie maçonnique en Luxembourg devait peu à peu prendre fin, du moins officiellement.

Un personnage qui, comme rapporteur au Conseil Privé, joua un rôle important dans la phase qui précéda la suppression de la maçonnerie, fut le conseiller Jacques-Antoine LE CLERC. Il s'agit en l'espèce d'un compatriote, né à Schleiden en 1731, inscrit comme avocat auprès du Conseil Provincial le 22-12-1757 et entré en 1769 comme conseiller au Conseil Privé. ⁷⁸⁾ Au sein de ce haut corps — formant avec les Conseils d'Etat et des Finances les trois Collèges collatéraux — Le Clerc eut l'occasion de s'occuper de maints projets d'importance, entre autres celui de la réorganisation judiciaire. Homme influent et intéressant à bien des égards, il était diversement jugé selon qu'on le considérait du point de vue de l'administration centrale ou de celui des administrés où il comptait surtout des adversaires dans la « gente ecclésiastique ». ⁷⁹⁾

En 1789 Le Clerc entra comme membre au Conseil du Gouvernement Général. C'est en cette qualité qu'il accompagna ses collègues, au mois de décembre de la même année, dans leur fuite vers l'Allemagne et qu'il passa quelques jours à Luxembourg. En 1793 on le retrouve à la tête du Grand Conseil de Malines dont il devait être le dernier président. ⁸⁰⁾

Une réorganisation de la maçonnerie des Pays-Bas Autrichiens avait été proposée par le marquis de Gages lui-même dans ses requêtes à